

La 10^{ème} édition de la Semaine de l'industrie Lancement des labellisations



La 10^{ème} édition de la Semaine de l'Industrie – SEDI – aura lieu du **30 mars au 5 avril 2020**, sur tout le territoire français.

Depuis 2011, la Semaine de l'Industrie assure la promotion de l'industrie, de ses métiers et de ses acteurs auprès du grand public et plus particulièrement des jeunes, grâce à l'organisation d'événements sur tout le territoire.

Ce rendez-vous national contribue à renforcer l'attractivité de l'industrie et de ses métiers, précisément auprès des jeunes. Il promeut aussi la mixité des métiers et la place des femmes dans le secteur.

Cette année, « *Inventer un avenir durable* » est le thème pour mettre en avant l'engagement de l'industrie dans la transition écologique et l'économie circulaire.

L'économie circulaire est le modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Il s'agit de faire évoluer le modèle actuel dit modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter).

Les domaines de l'économie circulaire sont : l'approvisionnement durable, l'écologie industrielle territoriale, l'écoconception, la consommation responsable, l'économie de la fonctionnalité, l'allongement de la durée d'usage, l'amélioration de la prévention, de la gestion et du recyclage des déchets.

Quels événements que vous pouvez organiser ? Portes ouvertes d'entreprises, job dating, web-conférences, interventions en classe, forum des métiers, expositions, visites plateaux techniques des lycées.

Entreprises, lycées techniques, centres de formation, etc., rapprochez –vous de votre organisation professionnelle, de votre chambre consulaire, du rectorat ou rendez-vous sur :

<https://www.semaine-industrie.gouv.fr/espace-entreprises>

si vous organisez ou souhaitez organiser un événement qui répond à ces 4 critères :

- ✓ Se dérouler entre le 30 mars et le 5 avril 2020.
- ✓ Etre ouvert au grand public et/ou aux jeunes et/ou aux demandeurs d'emploi.
- ✓ Avoir pour objectif d'informer ou de communiquer sur l'industrie évoluant dans le thème « *Inventer un avenir durable* ».
- ✓ Etre gratuit.

Ouverture de la labellisation d'événements :

De novembre 2019 jusqu'à mi-mars 2020

sur : <https://www.semaine-industrie.gouv.fr/espace-entreprises>

<p>Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Guadeloupe Direction : Rue des archives, Bisdary - 97113 Gourbeyre Tél. : 0590 80 50 50 - Fax : 0590 80 50 00</p> <p>Bureau de Jarry : Immeuble Raphaël, Lotissement 13 - ZI Jarry - 97122 Baie-Mahault Tél. : 0590 80 50 50 - Fax : 0590 83 70 75</p> <p>Bureau de Basse-Terre : 30 Rue des Bougainvilliers – Guillard -97100 Basse-Terre - Tél. : 0590 99 35 99</p> <p>Bureau des Abymes : Immeuble CEE, rue de l'abrevoir- Dothémare -97139 Abymes - Tél. : 0590 21 38 31</p> <p>DIECCTE Unité Territoriale de Saint-Martin & Saint-Barthélemy Immeuble Pole Emploi-Rue de Spring – Concordia -97150 Saint-Martin Tél. : 0590 44 81 59</p>		 <p>Direction des Entreprises, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi de la Guadeloupe</p>
<p>Directeur de Publication : Alain FRANCES Rédactrice : Marie-Lise MARCEL-ROCHE Développement des Entreprises - Pole 3^e DIECCTE de Guadeloupe Internet : http://www.guadeloupe.dieccte.gouv.fr Date de publication : Novembre 2019</p>		

En partenariat avec

